



Réglementation OPD

Contribution

La contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de féverole et de colza est versée par hectare. Elle s'élève à CHF 400.-/ha.

Conditions et charges

1. La culture doit être conduite strictement sans recours à l'utilisation des produits suivants:
 - a. régulateurs de croissance;
 - b. fongicides;
 - c. stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles;
 - d. insecticides.
2. Les exigences de l'al.1 **pour chacune des catégories inscrites en extenso** doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation. **Chaque culture de la liste compte comme une catégorie.**

Type de culture	Céréales	Protéagineux	Oléagineux
Catégories pouvant être inscrites en extenso	<ul style="list-style-type: none"> • Blé panifiable • Blé fourrager • Seigle • Millet • Epeautre • Avoine • Orge • Triticale • Autres céréales • Mélanges de ces céréales • Production de semences (toutes céréales confondues) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pois protéagineux • Féveroles • Méteil de pois protéagineux ou de féveroles avec des céréales utilisés pour l'alimentation des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Colza • Tournesol

Exemples:

- il est possible de produire le blé panifiable en extenso et le seigle en conventionnel;
 - il n'est pas possible d'avoir du blé panifiable d'automne en extenso et un blé panifiable de printemps en conventionnel, ces deux productions étant dans la même catégorie.
3. Inscription au 31 août de l'année précédant l'année de contribution.
 4. Possibilité de se retirer du programme extenso par communication écrite à l'autorité compétente **avant** l'intervention.
 5. Respect des conditions d'octroi selon OPD.
 6. La récolte des cultures extensives pour le grain doit se faire lorsqu'elles sont à maturité (la prime extenso est versée seulement si la culture est moissonnée).

La contribution pour le blé fourrager est versée lorsque la variété de blé fourrager cultivé est enregistrée dans la liste recommandée des variétés de blé d'automne de swiss granum. La contribution pour les céréales destinées à la production de semences n'est versée que pour les producteurs agréés en vertu de l'ordonnance d'exécution relative à l'Ordonnance du 7 décembre 1998 sur le matériel de multiplication.

Critères de décision pour le choix du mode de culture extenso

Depuis 1993, de nombreux essais ont démontré l'intérêt de cultiver les céréales en extenso. Les résultats de ces essais ne sont pas transposables dans toutes les situations de la pratique.

L'altitude, l'exposition, le climat, la nature du sol et l'historique de la parcelle déterminent le risque. Le potentiel de rendement de la parcelle et la pression des maladies et des ravageurs sont les critères prédominants à prendre en compte lors du choix du mode extenso.

Parcelle	Conditions	
	Favorables	Défavorables
Type de sol	<ul style="list-style-type: none"> • Sol léger • Taux de matière organique bas 	<ul style="list-style-type: none"> • Sol organique
Situation	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelles bien ventilées • Parcelles à faible potentiel de production • Sol peu profond 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaine drainée • Parcelle à très fort potentiel de production • Région à forte pression de maladies et de ravageurs
Climat	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions séchardes • Faibles précipitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Microclimat humide



Risques du mode extenso par espèce

Résistance \ Espèces	Blé panifiable	Seigle	Epeautre	Blé fourrager	Orge	Triticale	Avoine
Verse	++	-	--	++	-	+	∅
Maladies	+	+	+	∅	-	++	++
Insectes	+	+	∅	+	+	+	++

Légende :

+++	Résistance très bonne	-	Résistance moyenne à faible
++	Résistance bonne	--	Résistance faible
+	Résistance bonne à moyenne	---	Résistance très faible
∅	Résistance moyenne		

Adaptation des techniques culturales	Éléments à considérer
Charge en céréales	En extenso, éviter une charge en céréales supérieure à 50 % dans la rotation.
Date et densité de semis	Plus le semis est précoce, plus le risque de maladies est élevé, spécialement dans les rotations chargées en céréales. En extenso, retarder la date de semis et éviter les semis trop denses.
Variétés	Choisir les variétés essentiellement en fonction de leur résistance à la verse, de leur tolérance ou résistance aux maladies et de la situation géographique. Le choix variétal est déterminant pour le poids à l'hectolitre de la récolte (voir fiche 2.21).
Fumure N	Généralement, la fumure azotée est à diminuer d'environ 20 à 30 unités. Si le précédent cultural a reçu du fumier ou une fumure organique, le risque de verse est plus important et la fumure azotée de la céréale extenso plus difficile à conduire.
Maladies	Céréales en général : les maladies fongiques influencent négativement le rendement de manière déterminante en augmentant notamment le nombre de petits grains. Toutefois, après triage, la qualité des lots extenso est égale à celle des lots conventionnels. L'attaque par les maladies occasionne essentiellement des pertes de rendement sans nuire au poids à l'hectolitre. Orge : le niveau d'attaque des maladies fongiques influence le rendement de manière déterminante et également la qualité (poids à l'hectolitre et valeur nutritive).
Verse	La verse agit négativement tant sur le rendement que sur la qualité. Proscrire les situations à fort risque de verse car elles ont le plus grand impact négatif sur le rendement.

Autres critères	Éléments à considérer
Main-d'œuvre	La culture extenso limite le nombre d'interventions dans les cultures, avantage indéniable dans les situations tendues sur le plan main-d'œuvre.
Supplément de prix lié à un label	La possibilité de produire certaines céréales extenso sous le label IP-SUISSE peut renforcer l'intérêt économique de ce mode de production mais implique des exigences supplémentaires (voir cahier des charges IP-SUISSE, www.ipsuisse.ch).
Environnement	En cultivant en extenso, on diminue la charge des intrants sur l'environnement.

Les résultats financiers entre cultures conventionnelles et cultures extenso sont identiques lorsque l'écart de rendement entre ces deux procédés est de 15 à 26 kg par are.

- En conditions très favorables, en respectant les critères ci-dessus et en adaptant les techniques culturales, le résultat économique est généralement supérieur en mode de production extenso.
- Dans les autres situations, il y a équivalence économique en moyenne pluriannuelle. Ce sont surtout les avantages pratiques qui priment lors de la décision.

Calcul de la rentabilité de l'extenso : voir fiche 1.41.